

**ASSEMBLEE
CHRETIENNE
MISSIONNAIRE DE LA
REUNION
(ACMIR)**

2, Ancienne Route Nationale 3
Mon Caprice
97432 RAVINE DES CABRIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

**ASSEMBLEE CHRETIENNE MISSIONNAIRE DE LA REUNION
(ACMIR)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSEMBLEE CHRETIENNE MISSIONNAIRE DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les produits d'exploitation.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été amenés à contrôler la comptabilisation des opérations relatives aux recettes d'offrandes. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Saint-Denis, le 21/09/26

Le Commissaire aux Comptes
FINEXO AUDIT

Patrice DALLEAU
Gérant

ANNEXE

Description, détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACMIR
CULTUELLE
2 ANCIENNE RN3 MON CAPRICE

Bilan actif

N° Siret 41212491900033
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

97432 SAINT PIERRE

Document fin d'exercice

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.20

Date de tirage 13/07/26

à 12:28:39

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	620,73	620,73		
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	620,73	620,73		
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	2 833 500,57	864 488,38	1 969 012,19	2 011 976,62
Terrains	990 561,64	22 328,46	968 233,18	971 665,38
Constructions	1 377 152,74	534 492,89	842 659,85	855 187,63
Installations techn., mat., outil	616,00	616,00		
Autres immob. corporelles	465 170,19	307 051,03	158 119,16	185 123,61
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	5 322,34		5 322,34	5 322,34
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	5 322,34		5 322,34	5 322,34
TOTAL II	2 839 443,64	865 109,11	1 974 334,53	2 017 298,96
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.				
Créances	142,00		142,00	1 806,22
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	142,00		142,00	1 806,22
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	137 322,21		137 322,21	127 383,23
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	137 322,21		137 322,21	127 383,23
Charges constatées d'avance	9 900,93		9 900,93	15 646,26
Charges constatées d'avance	9 900,93		9 900,93	15 646,26
TOTAL III	147 365,14		147 365,14	144 835,71

Impression provisoire

ACMIR	Bilan actif	N° Siret	41212491900033
CULTUELLE		NAF (APE)	
2 ANCIENNE RN3 MON CAPRICE		N° Identifiant	
		Période du	01/01/25
97432 SAINT PIERRE	Document fin d'exercice	au	31/12/25
		Tenue de compte : EURO	

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes rembour. d'obligations (IV) Primes de rembour. d'obligations Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	2 986 808,78	865 109,11	2 121 699,67	2 162 134,67

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	--	--	----------------	-----------

Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			2 121 713,54	2 183 320,05
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			-37 366,69	-61 606,51
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			19 082,58	20 457,69
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			2 103 429,43	2 142 171,23
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit				

Impression provisoire

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
Emprunts et dettes financ. divers Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés Dettes fourniss. & cptes rattachés			5 314,60 5 314,60	11 079,16 11 079,16
Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales			12 955,64 12 955,64	8 884,28 8 884,28
Dettes sur immo. et cptes rattachés Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes Autres dettes				
Produits constatés d'avance Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			18 270,24	19 963,44
Ecart de conversion passif (V) Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			2 121 699,67	2 162 134,67

Impression provisoire

ACMIR
CULTUELLE
2 ANCIENNE RN3 MON CAPRICE
97432 SAINT PIERRE

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 41212491900033
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.20

Date de tirage 13/07/26

à 12:28:54

Page :

1

Détail des postes

Au 311225

Au 311224

CHARGES D'EXPLOITATION

Coût d'achat des marchandises

Achats de marchandises

Variations de stocks de march.

6 125,77

4 678,95

6 125,77

4 678,95

Consommation exercice /tiers

Achats matières premières

Achats autres approvisionnements

Variation de stocks Mat./approv.

Autres achats et charges externes

306 633,51

317 033,38

-6,02

-9,73

306 639,53

317 043,11

Impôts, taxes et vers. assimilés

Impôts, taxes et vers/ assimilés

7 779,75

1 721,51

7 779,75

1 721,51

Charges du personnel

Salaires et traitements

Charges sociales

194 140,64

200 766,20

172 106,13

178 511,05

22 034,51

22 255,15

Dotations aux amortis. & provisions

Amort. sur immobilisations

Provis. sur immobilisations

Provis. sur actif circulant

Amort. pour risque et charges

73 719,23

70 675,89

73 719,23

70 675,89

Autres charges

Autres charges

9 630,70

802,75

9 630,70

802,75

TOTAL I

598 029,60

595 678,68

QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)

Quotes-parts résultats/op comm.

CHARGES FINANCIERES (III)

Dot. aux amort. & aux provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes/cess. mob. de plac.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amort. & provis.

1 375,11

2 055,26

569,61

110,54

1 375,11

1 375,11

PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)

Partic. salariés Expansion

IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)

Impôts sur les bénéfices

Solde créditeur

Bénéfice

TOTAL GENERAL (CHARGES)

599 404,71

597 733,94

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
-------------------	--	--	-----------	-----------

PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de biens et services (A)			24 513,38	16 870,50
Ventes de biens			5 579,28	5 196,50
Ventes de prestations de services			18 934,10	11 674,00
Autres produits d'exploitation (B)			536 470,76	515 604,21
Autres produits			65,96	25 731,88
Conc Publ & subvention exploitation			1 375,11	
Reprise /prov. & transferts charge			5 658,53	
Ress. liées générosité public			529 371,16	489 872,33
TOTAL (A+B)			560 984,14	532 474,71
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			880,31	2 105,62
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			880,31	2 105,62
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			173,57	1 547,10
Sur opérations de gestion				171,99
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				1 375,11
Autres opér. de capital			173,57	
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur			37 366,69	61 606,51
Perte			37 366,69	61 606,51
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			599 404,71	597 733,94

Impression provisoire



*Assemblée Chrétienne
Missionnaire de la Réunion*

Déposée en Sous-Préfecture sous le No W9R2000704
Siège Siret : 41212491900033

Page 1

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025



SOMMAIRE

	Page
OBJET ET MOYENS	3
LIEUX DE CULTE	3
Faits caractéristiques de l'exercice	4
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluation des créances et des dettes	5
Dépréciation des créances	5
Evénements significatifs	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
5	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Ventilation des dotations de l'exercice	6
Tableau de variation des fonds associatifs	7
Etat des charges à payer	7
Charges et Produits constatés d'avance	7
Etat des dettes	7
Effectifs au 31/12/2024	7
Honoraires du commissaire aux comptes	7



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

OBJET ET MOYENS

Notre association a pour objet, pour une durée illimitée, dans la circonscription de l'Ile de la Réunion, dans la région Océan-Indien, en France métropolitaine, dans les pays d'Outre-mer d'expression française et dans tout autre pays du monde :

- d'assurer l'exercice public du culte évangélique
- d'enseigner et propager le message de l'Evangile de Jésus-Christ
- de susciter et encourager la formation d'autres associations chrétiennes
- de soutenir moralement et matériellement d'autres associations missionnaires poursuivant le même but

Notre association peut faire l'achat, la location ou l'entretien des édifices du culte, prendre les mesures financières nécessaires pour assurer le sort des ministres du culte en fonction ou en retraite, faire le recrutement de nouveaux ministres du culte.

Elle peut faire appel à des ministres de cultes provenant de l'extérieur et même de l'étranger, pour contribuer à l'édification spirituelle de ses membres.

Notre association pourra aussi embaucher, pour l'accomplissement et le suivi de ses tâches administratives, toute personne qu'elle considère qualifiée pour ces fonctions.

Nombre de personne percevant une indemnité de culte : 6 Ministres de culte

Nombre de personnel : 1 Chef de projet multimédia à temps plein, 1 Secrétaire comptable à temps partiel, 1 Employée administratif comptabilité à temps partiel, 1 Aide comptable temps partiel.

Ressources financières : elles proviennent des offrandes volontaires faites par les fidèles (membres et non membres).

LIEUX DE CULTE :

Sainte-Marie : 17 impasse Neptune ZAE LA MARE 97438 SAINTE-MARIE

Saint-Pierre : 2 ancienne Route Nationale 3 97432 RAVINE DES CABRIS

Saint-Benoît : 105 Rue Amiral Bouvet 97470 SAINT-BENOIT

Saint-Paul : 366 Rue Saint-Louis 97460 SAINT-PAUL

Cilaos : 33 Rue de la Mare à Jones, 97413 CILAOS

St-Joseph : 37 Rue Hippolyte Foucque 97480 SAINT-JOSEPH



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 121 699,67 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 560 984,14 € et dégageant un déficit de 37 366,69 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'utilité d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 70 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans



La décomposition par composants du bâtiment situé au 2 ancienne Route Nationale 3 97432 RAVINE DES CABRIS a été évaluée conformément aux dispositions de l'avis n° 2004-11 du Conseil national de la comptabilité (immeuble collectif). Compte tenu des spécificités de cet immeuble, construit directement par l'association en 2011 et non acquis auprès d'un tiers, la ventilation initialement retenue, établie sur la base des ratios indicatifs prévus par cet avis, a fait l'objet d'une révision. L'association a ainsi procédé à une revue de la décomposition par composants afin de retenir une ventilation reflétant au mieux les durées d'utilisation des différents éléments constitutifs de l'actif. Cela a engendré une reprise sur amortissement pour un montant s'élevant à 5 658,53 €.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'association a opéré un changement de méthode comptable conformément à la réglementation applicable pour l'exercice 2025.

A ce titre, le changement de réglementation appliqué de manière prospective impacte la présentation des comptes de la manière suivante :

- Retraitement des éléments entrant dans le résultat exceptionnel avant l'application du Règlement en résultat courant (6750 - 777 - 7718)
- Ce changement de réglementation est sans impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

Événements significatifs : Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	621		
TOTAL	621		
Terrains	990 562		
Constructions sur sol propre	1 363 148		25 831
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	616		
Installations générales agencements aménagements divers	244 470		4 607
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 013		
Autres immobilisations	140 731		5 450
Immobilisations corporelles en cours			
Dépôts	5 322		
TOTAL	2 815 852	-	36 087
TOTAL GENERAL	2 816 433	-	36 087

	Diminutions Poste à poste	cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	-		621	621
TOTAL	-		621	621
Terrains			990 562	990 562
Constructions sur sol propre	11 827		1 377 153	1 377 153
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			616	616,00
Installations générales agencements aménagements divers	1 300		247 977	247 977
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			71 013	71 013
Autres immobilisations			146 181	146 181
Immobilisations corporelles en cours				
Dépôts			5 322	5 322
TOTAL	13 127		2 838 823	2 838 823
TOTAL GENERAL	13 127	-	2 839 444	2 839 444

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	621			621
Terrain	19 896	3 432		22 328
Constructions sur sol propre	507 361	34 402	7 869	534 493
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	103 096	21 988	1 300	123 783
Autres immobilisations	169 611	15 273		183 884
TOTAL	799 563	75 094	9 169	864 488
TOTAL GENERAL	799 184	75 094	9 169	865 109

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissement	Amortissement	Amortissement	Amortissement
			Dotations	Reprises
Terrain	3 432			
Constructions sur sol propre	33 062			
Autres immobilisations	37 261			
TOTAL	75 094	-	-	-
TOTAL GENERAL	75 094	-	-	-

En Euros



ANNEXE

Tableau des variations des fonds associatifs

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nature des provisions et des réserves	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture
Report à nouveau	2 183 320	61 607			2 121 713,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 607				37 366,69
Subvention d'investissement	27 502				27 502
TOTAL	2 149 216	61 607	-	-	2 111 849

Tableau de suivi des subventions d'investissement

Organisme	Motif de la subvention	Montant à l'ouverture	Nouvelle subvention	Montant à la clôture
Contribution TOTAL Direct Energie à l'Entreprise ARB (Agence de la rénovation du bâtiment)	Isolation thermique de la toiture des auditoriums Ste-Marie et St-Pierre (Comblas perdus)	20 458		19 083
TOTAL		20 458	-	19 083

N.B : L'entreprise a bénéficié d'une contribution financière de Total direct énergie (prime versée par le mandataire VERTIGO). Le coût est nul pour l'association.

Tableau de suivi reprise des subventions d'investissement

Organisme	Montant à l'ouverture	quote-part virée au résultat de l'exercice	Montant à la clôture
Reprise subvention d'investissement	7 044	1 375	8 420
TOTAL	7 044	1 375	8 420

N.B : L'entreprise a bénéficié d'une contribution financière de Total direct énergie (prime versée par le mandataire VERTIGO). Le coût est nul pour l'association.

Etat des charges à payer

Etat des charges à payer	Montant brut
Dettes provisions congés à payer	4 270
Charges sociales congés à payer	74
Fournisseurs et comptes rattachés	4 458
Autres impôts, taxe et versements	4 116
TOTAL	12 917

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 901
TOTAL	9 901

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 315	5 315		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 352	4 352		
Dettes provisions congés à payer	4 270	4 270		
Charges sociales congés à payer	74	74		
Autres impôts, taxes et versements	4 260	4 260		
TOTAL	18 270	18 270	-	-
Remboursements emprunts en cours d'exercice				

En Euros

Effectifs au 31/12/2025 : 9.07 ETP

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 504 €.